

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

POUR L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

Synthèse	3
A. Activité et résultat.....	4
A.1 <i>Activité.....</i>	4
A.2 <i>Résultat de souscription.....</i>	7
A.3 <i>Résultat des investissements</i>	8
B. Système de gouvernance	12
B.1 <i>Informations générales sur le système de gouvernance.....</i>	12
B.2 <i>Exigences de compétence et d'honorabilité</i>	14
B.3 <i>Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....</i>	14
B.4 <i>Système de contrôle interne</i>	16
B.5 <i>Fonction d'audit interne.....</i>	16
B.6 <i>Fonction actuarielle.....</i>	17
B.7 <i>Sous-traitance</i>	17
C. Profil de risque	19
C.1 <i>Risque de souscription.....</i>	19
C.2 <i>Risque de marché</i>	19
C.3 <i>Risque de crédit.....</i>	20
C.4 <i>Risque de liquidité</i>	20
C.5 <i>Risque opérationnel</i>	21
D. Valorisation à des fins de solvabilité	22
D.1 <i>Actifs.....</i>	22
D.2 <i>Provisions techniques.....</i>	23
D.3 <i>Autres actifs et passifs.....</i>	28
E. Gestion du capital	30
E.1 <i>Fonds propres.....</i>	30
E.2 <i>Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis</i>	31
Annexes.....	36
<i>BILAN PRUDENTIEL(S.02.01.02).....</i>	36
<i>PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (S.05.01.02).....</i>	38
<i>PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (S.12.01.02).....</i>	40
<i>PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE (S.17.01.02).....</i>	41
<i>SINISTRES EN NON VIE (S.19.01.21)</i>	42
<i>IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.21)</i>	43
<i>FONDS PROPRES (S.23.01.01)</i>	44
<i>CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS - FORMULE STANDARD (S.25.01.21).....</i>	45
<i>MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01.)</i>	46

Etabli conformément aux articles 307 à 311 du Règlement délégué de la Commission du 10 octobre 2014 et à son annexe 20 ainsi qu'aux dispositions de l'article L.355-1 du Code des assurances, le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière portant sur l'année 2018 a été, en application de l'article R. 355-1 du Code des assurances :

- Adopté par le COMEX de la société lors de sa réunion du 9 avril 2019 ;
- Approuvé par son Conseil d'administration lors de sa réunion du 19 avril 2019.

L'année 2018 a également été marquée par le transfert du portefeuille de MUTEX Collectives à MUTEX. En effet, MUTEX Collectives (ex MNP) qui était substituée auprès de MUTEX Union, a demandé le dénouement de sa convention de substitution avec l'Union et l'approbation du transfert de son portefeuille à MUTEX.

Au plan financier, MUTEX affiche, dans la continuité de 2017, un niveau de résultat solide de 33 M€ 2018 contre 26.3 M€ en 2017. Fin 2018, son ratio de solvabilité s'établit à 185,2% avec application de la mesure transitoire Provision sur le périmètre du portefeuille Epargne (en dégradation d'un peu moins de 12 points par rapport à 2017) et à 141,5% hors effet de cette mesure transitoire.

Au plan des risques, la structure de MUTEX reste inchangée par rapport à 2017. Les risques évalués comme forts ou majeur sont le risque de souscription Santé et le risque de marché, avec un capital de solvabilité requis (SCR) qui représente (après diversification et absorption) respectivement 41% et 39% du SCR total.

En regard de ce SCR total qui s'élève à fin 2018 à 805,2 M€ (contre 739,9 M€ fin 2017), le niveau de fonds propres économiques de MUTEX permet d'absorber le cas échéant des chocs sur ses principaux risques.

A. ACTIVITE ET RESULTAT

A.1 ACTIVITE

MUTEX est une Société Anonyme d'assurance à Conseil d'Administration.

C'est une société mixte, agréée pour les activités d'assurance vie et d'assurances complémentaires en cas de maladie ou d'accident (branches réglementaires 1, 2, 20, 21 et 22).

Son siège social se situe au 140 avenue de la République à CHATILLON (92 327).

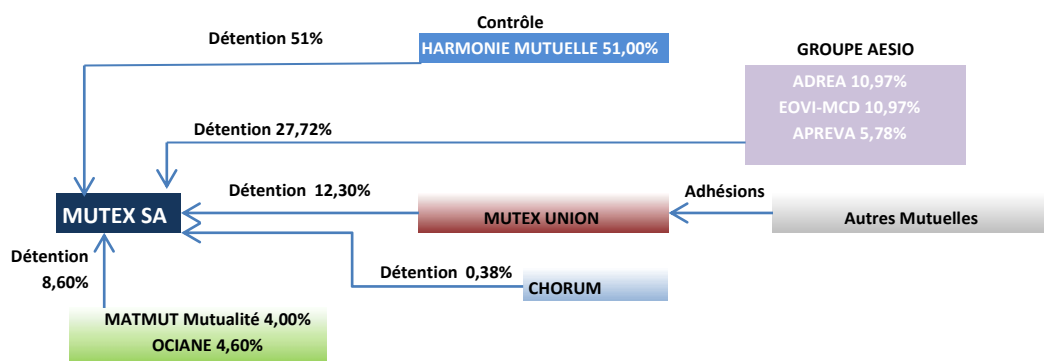
L'Autorité de contrôle en charge de sa supervision est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La revue annuelle des comptes sociaux de MUTEX est réalisée par le cabinet Mazars.

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice s'établit à 594.

A.1.1. Actionnariat et Gouvernance

Au 31/12/2018, le capital social de MUTEX est détenu à 100% par 8 acteurs mutualistes selon la répartition suivante :



A.1.2. Activité

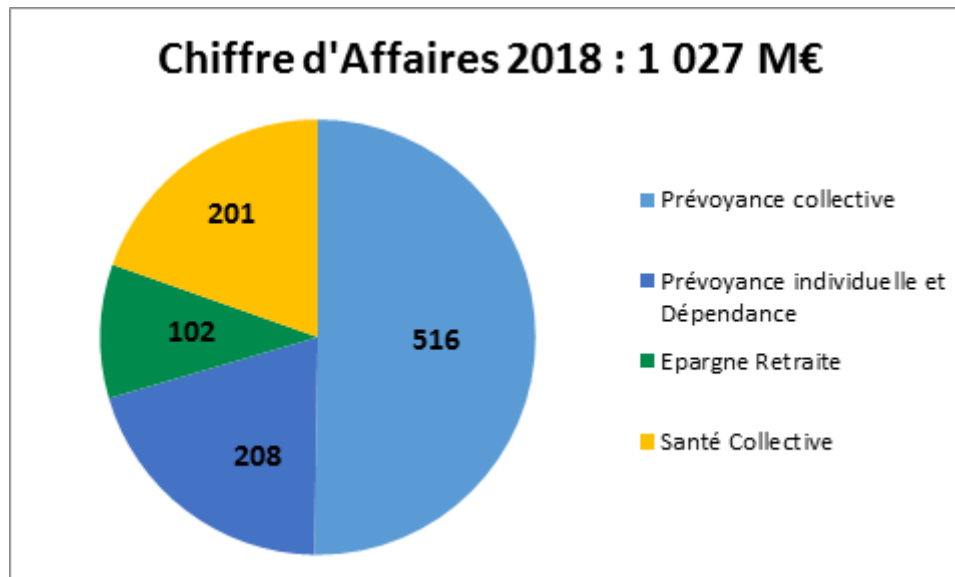
MUTEX est une société mixte dont le chiffre d'affaires est majoritairement orienté vers la Prévoyance.

La gamme des produits proposés par MUTEX couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, MUTEX peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l'O.C.I.R.P. ;
- Epargne salariale et PERCO avec Interexpansion-Fongépar ;
- Assistance avec I.M.A. et R.M.A.

Le chiffre d'affaires brut de MUTEX est composé des primes relevant de son activité d'assureur direct (861 M€), des primes relatives à des acceptations en réassurance (166 M€) dont l'activité de MUTEX Union réassurée à 100% pour 49 M€.



La Prévoyance, métier cœur de MUTEX, représente près de 70% de son chiffre d'affaires avec une forte présence de MUTEX sur le secteur des Conventions Collectives de branches et sur les Grands Comptes.

A.1.3. Faits marquants de l'exercice

2018 est la première année du nouveau plan de stratégie opérationnelle de MUTEX « MAP 20-20 ».

A horizon 2020, ce plan qui se décline selon 3 axes, concrétise déjà plusieurs réalisations en 2018 :

- Etre la préférence des mutuelles
- Sécuriser l'investissement des actionnaires
- Etre une entreprise agile et collaborative

Sur le plan réglementaire, l'année 2018 a été impactée :

- La mise en place de la Flat Tax ;
- La préparation et la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1er janvier 2019 ;
- La loi RGPD - Règlement Général de la Protection des données du 20/06/2018 qui comporte de nouvelles obligations destinées à protéger les données personnelles que détiennent les entreprises ;
- La Directive sur la Distribution en Assurance (DDA) ayant pour objet de renforcer la protection de la clientèle.

Transfert de portefeuille MUTEX Collectives

L'arrêté de transfert du portefeuille de MUTEX Collectives à MUTEX a été publié au Journal Officiel le 24/11/2018. Au plan comptable, la mise en œuvre de ce transfert de portefeuille a pris effet le 01/01/2018 sur la base des éléments d'actifs et de passifs (respectivement égaux à 30 M€) portés par l'Union dans le cadre de la substitution et identifiés dans la convention de transfert signée entre MUTEX Collectives et MUTEX le 29/06/2018. Les flux techniques, financiers et de gestion rattachés au portefeuille transféré et portés transitoirement par l'Union au titre de la période intercalaire (du 01/01/2018 au 24/11/2018) ont repris dans les comptes de MUTEX.

Arrêt progressif des Activités Santé :

Début décembre 2018, l'arrêt de l'activité opérationnelle de la plateforme de gestion AIA et la migration de la comptabilité marque une étape importante dans la sortie de l'activité Gestion Santé de MUTEX. MUTEX finalise les opérations :

- D'apurement des suspens en gestion et en comptabilité ;
- D'élaboration des comptes clients ;
- De transfert des risques en cours et comptes de trésorerie.

Conséquences de la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) :

Sur le périmètre de la prévoyance collective, 2018 reste une année de consolidation quant à la gestion de la DSN. L'intégralité des retards pris lors de la phase de lancement ou issus du traitement des rejets pendant la phase de déploiement, n'a pas pu être résorbée au cours de l'année 2018.

Ainsi la méthodologie d'estimation des cotisations restant à émettre au 31 décembre au titre de 2018 a été revue afin de prendre en compte les décalages d'exercice ; c'est également le cas pour la méthodologie de dépréciation des provisions pour créances adhérents.

A.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION

Le résultat de souscription pour 2018 s'établit à 118 M€ en augmentation par rapport à 2017. Sa décomposition par type de produit est la suivante :

Résultat de souscription	31/12/2017	31/12/2018
Epargne / Retraite	-18	1
Prévoyance collective	18	27
Prévoyance individuelle et dépendance	63	68
Santé collective	24	22
TOTAL	86	118

Et par « Line of Business » (lob), nous avons :

Lob	Résultat de souscription	31/12/2017	31/12/2018
1	Santé	9	10
2	IJ/Invalidité dépendance annuelle	34	40
13	Santé Acceptation	14	13
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	-1	4
29	Dépendance viagère	6	6
30	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation	-3	17
31	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	1	-2
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	30	40
33	REA/Invalidité dépendance annuelle	-11	-11
35	Rente Invalidité Acceptation	1	-4
36	Acceptation Vie	6	6
TOTAL		86	118

Si l'on retire du résultat de souscription les chargements sur cotisations, sur les provisions en cours et sur les prestations, on obtient le résultat technique, indicateur permettant d'évaluer l'adéquation des tarifs au regard de la sinistralité, sans prise en compte des revenus financiers générés par les provisions techniques.

Résultats techniques (hors prise en compte des revenus financiers)

Les résultats techniques par type de produit sont indiqués ci-dessous :

Résultat Technique	31/12/2017	31/12/2018
Epargne / Retraite	-8	1
Prévoyance collective	-32	-31
Prévoyance individuelle et dépendance	22	25
Santé collective	3	1
TOTAL	-15	-5

En Prévoyance Collective, en 2018, le résultat technique se maintient au niveau de 2017 avec un niveau de sinistralité stable. Le résultat technique 2018 est au niveau de 2017, les moindres dotations aux provisions d'égalisations étant compensées en 2018 par des hausses des provisions pour créances adhérents et par des flux de mutualisations.

En Prévoyance Individuelle, le résultat s'améliore légèrement avec la non reconduction en 2018 d'une charge exceptionnelle enregistrée en 2017 dans le cadre de compléments de provisions constatés sur des garanties Rentes conjoints.

En Epargne-Retraite, le résultat technique 2017 intégrait la provision pour majorations légales de rentes de 8 M€ (désengagement de l'Etat sur le remboursement des majorations de rentes légales de droit commun). En 2018, le résultat technique revient à l'équilibre.

L'activité Santé est techniquement équilibrée ce que nous retrouvons dans les résultats 2018 (l'année 2017 intégrait des réalisations de bonis sur les années antérieures).

A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

A.3.1 Composition du portefeuille

La composition du portefeuille d'actifs de MUTEX est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Ces provisions techniques étant constituées majoritairement en assurance vie d'engagements d'épargne-retraite et, en assurance non vie, de rentes d'invalidité, le principe d'une gestion financière majoritairement basée sur des obligations à taux fixe a été retenu.

En pratique, MUTEX détermine son niveau de prise de risque en définissant les limites admises au regard des différents risques financiers (risque de marché, risque de signature, ...) et fixe de manière détaillée ses contraintes de liquidités dans le temps.

Dans ce cadre, la gestion de l'ensemble des valeurs cotées du portefeuille est ainsi réalisée, sous le contrôle de MUTEX, par la société de gestion OFI AM. Les autres valeurs sont gérées en direct par MUTEX.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille de MUTEX en valeur nette comptable et en valeur de marché au 31/12/2018, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC).

En M€ Classe d'actifs	CIC	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Plus-values latentes
Obligations souveraines	1	2 381,1	3 127,6	746,5
<i>dont obligations d'administrations centrales</i>		2 331,3	3 070,9	739,6
<i>dont autres obligations souveraines</i>		49,8	56,8	6,9
Obligations d'entreprises	2	3 198,7	3 472,1	273,4
Actions	3	4,0	16,2	12,3
Fonds d'investissements	4	1 277,3	1 379,7	102,4
<i>dont fonds en actions</i>		228,3	256,8	28,6
<i>dont fonds obligataires</i>		380,4	390,2	9,8
<i>dont fonds monétaires</i>		77,7	77,7	0,0
<i>dont fonds d'allocation d'actifs</i>		200,9	225,0	24,1
<i>dont fonds immobiliers</i>		227,0	239,3	12,3
<i>dont autres fonds</i>		163,0	190,6	27,6
Titres structurés	5	89,5	99,3	9,7
Trésorerie et dépôts	7	552,5	552,5	0,0
<i>dont dépôts auprès des cédantes</i>		530,4	530,4	0,0
<i>dont trésorerie</i>		22,1	22,1	0,0
Crédits hypothécaires et prêts	8	1,3	1,3	0,0
Actifs immobiliers	9	1,2	5,2	4,0
Total		7 505,6	8 654,0	1 148,4

En transparence, la composition du portefeuille d'actifs reflète bien la gestion prudente et adaptée aux risques inhérents aux activités de MUTEX. Le tableau ci-dessous détaille, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), le poids représenté en valeur de marché du portefeuille d'actifs transparisés au 31/12/2018.

En M€ Classe d'actifs	CIC	Valeur de marché	%
Obligations souveraines	1	3 199,5	37,0%
<i>dont obligations d'administrations centrales</i>		3 141,4	36,3%
<i>dont autres obligations souveraines</i>		58,1	0,7%
Obligations d'entreprises	2	3 721,3	43,0%
Actions	3	472,7	5,5%
Fonds d'investissements	4	505,7	5,8%
<i>dont fonds en actions</i>		32,6	0,4%
<i>dont fonds obligataires</i>		67,1	0,8%
<i>dont fonds monétaires</i>		85,8	1,0%
<i>dont fonds d'allocation d'actifs</i>		1,0	0,0%
<i>dont fonds immobiliers</i>		222,6	2,6%
<i>dont autres fonds</i>		96,6	1,1%
Titres structurés	5	97,1	1,1%
Titres garantis	6	0,5	0,0%
Trésorerie et dépôts	7	572,2	6,6%
<i>dont dépôts auprès des cédantes</i>		530,4	6,1%
<i>dont trésorerie</i>		41,8	0,5%
Crédits hypothécaires et prêts	8	78,4	0,9%
Actifs immobiliers	9	5,2	0,1%
IFT	A à F	1,3	0,0%
Total		8 654,0	100,0%

Les produits de taux, les actions et l'immobilier représentent respectivement 82%, 6% et 3% du portefeuille d'actifs. Les 9% restants se décomposent essentiellement de la façon suivante :

- Dépôts auprès des cédantes : 6,6% (dont 88% sont relatifs au traité de réassurance entre MUTEX et MUTEX Union),
- Titres structurés : 1,1%
- Crédits hypothécaires et prêts : 0,9%
- Fonds de capital investissement et d'infrastructures : 0,8%

A.3.2 Analyse du résultat financier

Le taux de rendement comptable des placements financiers est de 2,69% pour l'exercice 2018. Le taux de rendement était de 2,84% en 2017.

Cette baisse de 15 points de base est liée à la politique conservatrice en terme de dégagement de plus-values sur les valeurs non amortissables. En effet, hors prise en compte des plus-values réalisées sur valeurs non amortissables, le taux de rendement de l'exercice ne diminue que de 5 points de base par rapport à 2017 : les revenus obligataires continuent de diminuer progressivement au fur et à mesure des réinvestissements qui continuent à s'effectuer dans un contexte de taux bas.

En M€	2017	2018
Produits financiers courants	205,2	204,2
<i>Revenus obligataires</i>	178,0	175,5
<i>Revenus sur autres placements</i>	27,1	28,8
Produits financiers non récurrents	10,5	3,2
<i>Plus et moins values nettes de PDD</i>	9,7	3,1
<i>Variation du stock de PDD des valeurs non amortissables</i>	0,8	0,0
<i>Régularisation sur antérieurs</i>	0,0	0,0
Frais internes et externes des placements	-4,3	-4,4
Total des produits financiers nets	211,4	203,0
Encours moyen	7 433,1	7 539,8
Taux de rendement comptable des placements	2,84%	2,69%
Taux de rendement courant des placements	2,70%	2,65%

Le total des produits financiers nets de l'exercice 2018 baisse de 8,4 M€ par rapport à 2017.

A.3.2 Analyse des produits financiers par catégorie du code d'identification complémentaire

Le tableau présenté ci-dessous décompose, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), les revenus, les plus ou moins-values réalisées, les dotations et reprises à la réserve de capitalisation, les dotations et reprises aux provisions pour dépréciation des placements et les frais internes et externes des placements.

Ce tableau permet également de montrer la ventilation du taux de rendement comptable, par catégorie du CIC, de l'exercice et de l'exercice précédent.

En M€	CIC	Revenus	PMV	Dot/Rep RC	Dot/Rep Provisions	FI & FE placements	Produits nets	Encours moyen	Taux Rdt	Taux de Rdt N-1
Obligations souveraines	1	79,8	-5,2	5,2	0,0	-1,4	78,5	2 382,8	3,29%	3,28%
Obligations d'entreprises	2	92,6	3,4	-3,3	0,1	-1,9	90,9	3 229,5	2,81%	2,96%
Actions	3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	4,0	4,24%	14,14%
Fonds d'investissements	4	20,5	3,1	0,0	-0,1	-0,7	22,8	1 231,0	1,86%	2,35%
Titres structurés	5	2,9	0,0	0,0	0,0	-0,1	2,9	97,0	2,95%	3,18%
Titres garantis	6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00%	0,00%
Trésorerie et dépôts	7	8,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	7,6	588,0	1,30%	1,34%
Crédits hypothécaires et prêts	8	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	6,5	1,28%	1,18%
Actifs immobiliers	9	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	1,2	8,99%	7,03%
Total		204,2	1,2	1,9	0,0	-4,4	203,0	7 539,8	2,69%	2,84%

Le total des produits nets des obligations, hors titres structurés, est de 169,3 M€ pour un encours moyen de 5 612,2 M€, ce qui donne un taux de rendement comptable des obligations de 3,02%.

Sur le même périmètre, le taux de rendement comptable des obligations de l'exercice 2017 était de 3,09%.

Les encours des fonds d'investissements sont retraités de la part non libérée des titres qui s'élève, au 31/12/2018, à 150,7 M€ dont 4,8 M€ pour les fonds immobiliers, 15,2 M€ pour les fonds de capital investissement, 27,0 M€ pour les fonds de dettes privées et 103,7 M€ pour les fonds d'infrastructures.

La part libérée de l'ensemble de ces fonds au 31/12/2018 est de 177,5 M€ soit 54% de l'engagement total.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance mis en place par MUTEX s'inscrit pleinement dans le respect des principes structurants de la réglementation Solvabilité 2 :

- Son organisation institutionnelle (B.1.1.) satisfait à l'impératif de distinction entre fonctions exécutives et fonctions de contrôle ainsi qu'à l'impératif de traitement efficace des informations ;
- Les politiques écrites mises en place (B.1.2.) offrent une assurance raisonnable d'exhaustivité du dispositif de maîtrise des risques ;
- La société a, bien évidemment, nommé des responsables de fonctions clés satisfaisant aux exigences de compétence et d'honorabilité comme cela sera vu au point B.2.

B.1.1. L'organisation institutionnelle de MUTEX

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017 a adopté à l'unanimité le changement du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'Administration, régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.

B.1.1.1. La direction effective

La direction effective de la société est assurée par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué :

Le Directeur Général : Madame Catherine ROUCHON.

Le Directeur Général Délégué : Monsieur Christian MAREY.

Pour assurer, efficacement, ses responsabilités, la direction effective répartit entre le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, les différentes directions et les services de la société en distinguant dans cette répartition l'exercice de l'autorité hiérarchique de l'exercice de l'autorité fonctionnelle.

Tous les dossiers et arbitrages significatifs sont examinés en Comité Exécutif (COMEX) qui est constitué des deux membres de la direction effective, du directeur général adjoint, qui est en charge de la Transformation, Opérations et Performance et du directeur des risques.

Dans son fonctionnement et afin de garantir la circulation, tant ascendante que descendante, de l'information, le COMEX (47 réunions en 2017) invite à participer, à tout ou partie de ses réunions, tout directeur en charge ou en lien avec un dossier présenté. Il tient, chaque mois une réunion avec l'ensemble des directeurs et s'appuie sur un ensemble de comités couvrant tous les domaines d'activité de la société : placements, engagements, ressources humaines, maîtrise des risques, technique, ...

Enfin, la direction effective s'attache à ce que les délégations de responsabilités et de signatures soient tenues à jour en permanence en intégrant les réorganisations de services et les mouvements de délégataires ; c'est ainsi que depuis le changement de gouvernance, la direction effective a procédé à treize mises à jour de délégations de signature.

B.1.1.2. Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de dix-huit administrateurs dont dix-sept représentants les actionnaires et un indépendant.

La durée des fonctions d'administrateurs est de 6 ans et les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de 70 ans.

Aucun des administrateurs n'est titulaire d'un contrat de travail conclu avec la société. L'exercice des fonctions d'administrateurs est gratuit. Toutefois l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2017 a décidé d'allouer des jetons de présence au Conseil d'Administration. Ce dernier, en séance du 18 décembre 2017 a décidé de la répartition en les attribuant à l'administrateur indépendant.

Les administrateurs du conseil sont choisis par les actionnaires parmi leurs administrateurs ou leurs dirigeants salariés.

Le Conseil d'Administration a tenu 6 réunions en 2018 avec un taux de présence effective de 68 % pour l'ensemble de l'exercice, le taux de présence effective minimale requis par la réglementation pour pouvoir délibérer ayant été satisfait à toutes ses réunions.

Chacune des réunions du conseil d'administration donne lieu à un procès-verbal.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur le Comité d'Audit, Finances et Risques qui est le prolongement du Comité d'Audit mis en place dès 2011 lors de la création de la société, est composé de cinq membres, dont le membre indépendant du Conseil d'Administration qui en est son président.

B.1.1.3. L'Assemblée Générale

Ne seront retenues dans le présent rapport eu égard à son objet que les seules résolutions concernant, directement, le système de gouvernance de la société, soit les quatre résolutions suivantes :

- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2018 ratifiant la cooptation d'un nouvel administrateur (démission d'un administrateur en cours de mandat) ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2018 (quorum et majorité ordinaire) approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux clos le 31 décembre 2017 ;

- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2018 (quorum et majorité renforcés) approuvant les Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (conventions règlementées) ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2018 (quorum et majorité ordinaire) approuvant le montant bénéficiaire du report à nouveau, la constatation des sommes distribuables, la proposition de distribution de dividendes et l'affectation du solde proposé par le Conseil d'Administration de la manière suivante.

B.1.2. Les politiques écrites

Pour mieux formaliser les procédures mises en œuvre pour garantir, raisonnablement, l'exhaustivité et la cohérence du dispositif de maîtrise des risques, MUTEX s'appuyait, au 31 décembre 2018, sur quinze politiques écrites couvrant les divers domaines de risques identifiés.

Structurées de façon variable, ces politiques écrites présentent un contenu répondant aux mêmes préoccupations :

- Présentation des objectifs poursuivis ;
- Principes fixés par les dirigeants effectifs en corrélation avec la stratégie de la société ;
- Description des processus incluant le recensement des principales tâches à effectuer et la désignation de leurs responsables ;
- Obligations d'information et d'alerte ;
- Le cas échéant, plans d'action et/ou modes opératoires définis comme cibles à court ou moyen terme.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Aucune des nominations de responsable de fonction clé n'a donné lieu à observation de la part du superviseur, attestant qu'elles satisfaisaient aux exigences de compétence et d'honorabilité attendues.

MUTEX s'est doté dès 2015 d'une politique en matière de compétence et d'honorabilité applicable aux membres des organes d'administration, de gestion et de contrôle de la société. Cette politique décrit le processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et l'honorabilité des personnes qui la dirigent.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-2 du code des assurances, le système de gestion des risques repose sur :

- Un processus de détermination du profil de risque et une cartographie des risques ;
- Des procédures d'informations et d'alerte, afin de permettre des prises de décision au niveau adéquat dans la structure organisationnelle et institutionnelle.

B.3.1. Détermination et mesure des risques

S'agissant de l'identification des risques, deux approches complémentaires sont mises en œuvre.

Les principaux risques financiers, techniques, stratégiques et externes sont analysés annuellement selon une approche top down, s'appuyant sur les connaissances du management et un référentiel externe (Ifaci) pour viser une exhaustivité des risques au-delà de ceux intégrés dans le calcul du capital de solvabilité requis. Dans cette approche, les dirigeants effectifs ont été consultés en septembre 2018 pour donner leur propre appréciation de l'exposition aux risques.

En application d'une approche bottom-up, les responsables de processus opérationnels au travers d'ateliers garantissent un recensement fin et approprié des risques opérationnels conduisant à l'établissement d'une cartographie pertinente et globale. Une vingtaine d'ateliers ont eu lieu en 2018. En complément de cette démarche a été menée une analyse de risques sur quatre projets internes à fort enjeu (dont le projet de déménagement de la société) et une analyse de risques spécifiques (infogérance dans le cloud).

L'évaluation des risques est également appréciée selon deux approches :

- Une évaluation qualitative de leurs impacts et des actions d'atténuation mises en place ;
- Une évaluation quantitative par approche simulateur, correspondant au modèle standard.

Pour l'évaluation qualitative des risques stratégiques, financiers, assurantiels et exogènes, les informations quantitatives collectées en 2017 afin d'identifier le périmètre du portefeuille de MUTEX concerné par le risque et la concentration sur ce périmètre demeurent pertinentes du fait de la stabilité du portefeuille. L'évaluation des risques a été actualisée au vu de l'évolution du contexte et de l'environnement de MUTEX depuis le lancement du plan de stratégie opérationnelle.

L'évaluation qualitative des risques par le management, actualisée dans la cartographie des risques en septembre 2018, a été confrontée aux mesures quantitatives de certains risques obtenues par la modélisation dans le cadre du processus ORSA, sous le pilotage de la fonction clé Gestion des Risques.

La direction des risques, via l'analyse des risques, fait chaque année une proposition des chocs à prendre en compte. Les dirigeants effectifs statuent in fine sur la nature et l'ampleur des stress tests.

Le processus de gestion des risques, sous le pilotage des dirigeants effectifs, a été complété dès 2012 afin d'intégrer le pilotage de l'évaluation interne prospective des risques et l'émission du rapport ORSA.

B.3.2. Procédures d'informations afin de permettre des prises de décision à un niveau adéquat

L'actualisation de l'analyse du profil de risque ainsi que du business plan intégrant le ratio de couverture de solvabilité sur une période prospective est réalisé au moins une fois par an. La direction des risques a la charge de présenter aux dirigeants effectifs les modalités d'évaluation et les analyses détaillées ; en amont, l'appropriation par les principales directions concernées est continue grâce à des ateliers de partage et de validation des résultats, et à la présentation des analyses dans le cadre des comités spécialisés.

Le dispositif global de maîtrise des risques repose sur un système de délégation à des comités pour les principaux risques (comités auxquels participe le directeur des risques), avec un reporting à l'attention du COMEX.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-4, le système de contrôle interne comprend des procédures, un cadre de contrôle et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise. Il inclut la vérification de la conformité.

Décrite dans une politique spécifique, la procédure clé s'appuie sur une approche par les risques. Pour chaque processus de MUTEX, le responsable contrôle interne réalise avec le responsable de processus une cartographie des risques opérationnels actualisée à minima tous les 3 ans (avec une périodicité plus forte pour les processus comportant des risques forts ou majeurs, ou pour ceux pour lesquels il y a une évolution importante susceptible de faire évoluer les risques).

Les directions métiers sont responsables de la définition du niveau de contrôle de 1er niveau adéquat sur leur périmètre d'activités, au regard des risques inhérents à l'activité, et de la mise en œuvre de ce dispositif.

Elles sont également responsables de la définition et de la mise en œuvre du contrôle permanent de 2ème niveau sur leur périmètre d'activité, tant en interne que sur les délégataires. La direction des risques participe à la conception et à la revue annuelle des contrôles permanents ainsi qu'à l'analyse des résultats, centralisés dans un outil unique.

Le responsable contrôle interne alimente une base Incident qui permet de rentrer dans une démarche d'amélioration continue en identifiant des plans d'actions pour éviter que l'incident ne se reproduise.

La vérification de la conformité est également intégrée dans le cadre du contrôle interne. Le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur l'animation d'une filière conformité (structurée autour de deux clubs de correspondants en veille juridique et conformité) et sur un Comité de Conformité bimensuel pour diffuser les nouvelles réglementations, identifier les impacts opérationnels pour MUTEX, définir des plans d'actions à mettre à œuvre par les directions métiers pour être en conformité et suivre l'avancement de ces plans d'actions.

En parallèle, le responsable de la fonction vérification de la conformité identifie et évalue le risque de non-conformité.

Une fois que la mise en conformité a été réalisée, le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur le dispositif de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne pour s'assurer du respect des procédures garantissant la conformité aux lois et aux règlements.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

En application de l'article R.354-5 du code des assurances, le responsable de la fonction audit a pour rôle :

- D'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, de gestion des risques et du dispositif de gouvernance ;
- De formuler des recommandations ainsi que des propositions d'actions, au vu de ses conclusions.

La fonction audit interne s'appuie sur le responsable fonction clé audit interne qui dispose d'une équipe de 3 auditeurs généralistes expérimentés. L'audit interne dispose également d'un budget pour faire appel à des consultants lorsque les missions d'audit traitent de sujets techniques nécessitant des compétences non détenues par l'équipe d'audit.

En s'appuyant sur une approche par les risques, le responsable de la fonction a soumis en fin d'année 2018, le plan d'audit quinquennal 2019-2023 au Comité exécutif et au Comité d'Audit, Finances et Risques.

Les dysfonctionnements relevés lors des missions, conduisent à l'émission de recommandations priorisées en fonction de la criticité du risque. Les plans d'actions définis en regard de ces recommandations, font systématiquement l'objet d'un suivi de leur mise en œuvre.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Les principales activités menées par le responsable de la fonction actuarielle ont porté sur :

- La vérification de la qualité des inputs et des contrôles du processus d'inventaire S1, avec l'utilisation du nouveau système décisionnel ;
- La validation de la méthodologie, des hypothèses et des données pour les calculs en univers Solvabilité 2, dans le cadre des instances mises en place ;
- L'analyse de la cohérence des variations des provisions techniques S1 et S2 entre 2017 et 2018;
- Le suivi de l'implémentation de la modélisation Santé, Prévoyance et dépendance dans un outil de projection ;
- Des travaux de suivi de l'application de la politique de souscription et une analyse des mesures tarifaires passés ;
- L'optimisation de la couverture de réassurance.

Les recommandations exprimées suite à ces travaux figurent dans le rapport actuariel, validé par le Conseil d'administration le 21 décembre 2018.

L'avis exprimé sur la politique de souscription et de provisionnement, avec un focus sur la prévoyance collective, ainsi que l'avis sur la politique de réassurance figurent dans ce même document.

Pour 2019, le responsable de la fonction actuarielle a formulé des recommandations portant notamment sur les corrections des anomalies constatées durant l'inventaire, l'optimisation des couvertures de réassurance.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Dès lors qu'une direction métier identifie un nouveau besoin ou une évolution de sous-traitance, elle définit en coordination avec le responsable de la fonction Gestion des Risques s'il s'agit d'une activité critique ou importante selon les critères définis dans la politique de sous-traitance.

Deux externalisations décidées antérieurement sont considérées critiques et importantes : la délégation sur la gestion financière et l'hébergement de l'exploitation informatique. A ce titre, elles font l'objet d'un suivi sous un angle économique, pour s'assurer du respect continu par le prestataire de tous les engagements prévus par le contrat.

Ces délégations sur des activités très spécialisées se justifient pour l'atteinte d'une taille critique permettant de garantir une sécurité des opérations.

Dans les deux cas, les délégataires sont situés en France.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La prévoyance collective (activité prépondérante renforcée avec le désengagement progressif de MUTEX sur l'activité frais de santé, avec près de 50% du chiffre d'affaires en 2018) explique l'importance du risque de souscription sur les engagements « santé non similaire à la vie ». Le capital requis s'avère faible sur les engagements de remboursement de frais de soins, du fait de la part de cette activité (19% du chiffre d'affaires en 2018, stable par rapport à l'exercice antérieur) et du niveau de cession en réassurance. En application de la formule standard, pour les indemnités journalières et les rentes d'invalidité non consolidées, les calculs basés forfaitairement sur les primes et les provisions aboutissent par contre à des montants significatifs de fonds propres mobilisés.

L'importance des garanties décès en prévoyance collective et individuelle dans le portefeuille aboutit également à un capital requis relativement élevé au titre du sous-module catastrophe vie, avant prise en compte du transfert par la réassurance.

Au vu du portefeuille de la société, l'approche qualitative du risque de souscription aboutit également à une mesure de ce risque comme majeur ou fort, après prise en compte des mesures permettant de réduire ce risque, au titre :

- De l'érosion de la rentabilité du fait d'une dérive de sinistralité ;
- De l'insuffisance des tarifs par rapport au coût réel des garanties et frais de gestion.

L'activité de prévoyance collective est soumise à de nombreuses contraintes externes telles que le resserrement des marges et le contexte économique des entreprises (hausse de l'incapacité de travail en particulier), ainsi que la mise en place de recommandations dans certaines branches professionnelles.

Le programme de réassurance renforce la protection du portefeuille.

L'activité d'assurance de MUTEX bénéficie de réassurance sous deux formes :

- Des traités en quote-part sur des contrats spécifiques, avec un engagement des réassureurs par année de survenance des sinistres (la quasi-totalité des engagements réassurés donnent lieu à des contreparties et sont cédés à des réassureurs européens) ou par année de souscription (pour les garanties dépendance) ;
- Des traités en excédent de sinistres, pris en compte exclusivement pour le risque catastrophe vie dans le calcul du capital requis, au vu des conditions contractuelles.

C.2 RISQUE DE MARCHE

Après mise en transparence des fonds d'investissement, le pourcentage des titres obligataires dans le total de la valorisation des actifs financiers s'accroît pour atteindre 81%. Les actions de type 2 atteignent 1,5% de la valeur économique, tandis que les actions comportant un risque plus limité, de type 1, représentent 8%.

Ces caractéristiques expliquent en grande partie le besoin de capital requis obtenu par sous-module de risque. Le niveau élevé du risque de spread (355 M€ avant absorption, stable par rapport à l'exercice antérieur) s'explique par le contexte économique de taux bas, augmentant fortement la valeur de marché des obligations, la part importante des obligations d'entreprises dans le portefeuille et leur répartition en terme de notation.

Le capital requis au titre de la variation des taux d'intérêt est limité du fait de la bonne adéquation de l'actif par rapport aux engagements du passif, avec des sensibilités proches. En cas de hausse des taux, l'évolution des provisions techniques « Best Estimate » subit une compensation entre la charge supplémentaire au titre de la participation aux bénéfices discrétionnaires et la réduction du coût d'options.

Le principal risque financier identifié comme fort dans la cartographie actualisée en septembre 2018, selon une approche qualitative, est pris en compte dans le calcul du capital requis dans le cadre de la formule standard. Il s'agit du risque de variation défavorable de la qualité de crédit d'un émetteur conduisant à l'augmentation de la prime de risque attendue par ses créanciers (spread).

Un suivi des plus-values latentes est effectué mensuellement par la Direction Financière de MUTEX afin d'identifier au plus tôt une tendance de baisse des prix de marché sur une catégorie d'emprunts obligataires et réviser le cas échéant l'allocation d'actifs et le niveau cible de réserve de capitalisation.

La société ne dispose d'aucune couverture financière et ne met en œuvre aucune technique d'atténuation des risques financiers, en dehors du pilotage mensuel au sein du comité des placements.

Les outils de pilotage comportant des indicateurs mensuels permettent de calibrer les mesures en fonction de l'évolution des marchés.

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le capital de solvabilité requis au titre de ce sous-module est faible pour MUTEX (inférieur à 4% du total) du fait :

- De l'exposition limitée du nombre de tiers et de leur qualité en termes de solvabilité (principalement assureurs, réassureurs et établissements bancaires français ou européens) ;
- De la prise en compte d'effet de compensation entre créances et dettes pour un même tiers entrant dans le champ de l'exposition de type 1 ;
- Du volume limité de créances supérieures à 3 mois.

Le recours extrêmement limité à des intermédiaires (autres que les mutuelles ayant noué un partenariat de distribution ou de gestion avec MUTEX) et des critères dans le choix des réassureurs (notation, dépôts en regard des engagements,...) permettent de limiter également la vision qualitative du risque.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est suivi tous les ans à travers les calculs des durations de l'actif et du passif ainsi qu'une étude d'adéquation des flux « Cash Flow Matching » (qui est prise en compte dans les mandats de gestion).

Ces études consistent à vérifier si, à chaque pas de temps, les flux d'actif (coupons, valeurs de remboursement, dividendes...) sont suffisants pour couvrir les flux de passif (prestations, frais, commissions).

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

En application de la politique de contrôle interne, une analyse des risques est menée à minima tous les trois ans sur l'intégralité des processus opérationnels. La cartographie qui synthétise les appréciations des risques nets en fin d'année 2018 a été présentée aux dirigeants effectifs en mars 2019.

Afin de limiter les incidents et leur impact financier, des actions de maîtrise sont mises en œuvre et donnent lieu à un suivi permanent sur l'ensemble des processus et un contrôle interne de deuxième niveau.

Aucun risque opérationnel n'est vu comme majeur, en tenant compte des actions de maîtrise mises en place.

Les trois risques opérationnels vus comme majeurs en cotation brute bénéficient d'un système d'actions d'atténuation permettant de les réduire de façon significative, et d'être évalués comme forts ou significatifs en cotation nette. Il s'agit de la divulgation ou de l'usage inapproprié de données sensibles (risque augmenté au regard du règlement européen sur la protection des données), de la mauvaise intégration des flux DSN dans le système d'information et du cyber-risque (accès inapproprié ou une altération des ressources des systèmes d'information).

Les risques demeurant en cotation fort après prise en compte et évaluation des actions de maîtrise font l'objet d'une vigilance avec plans d'actions sur 2019. C'est le cas du premier risque mentionné (RGPD) pour lequel certains travaux de mise en conformité restent à mener.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 ACTIFS

D.1.1. Principe de valorisation des placements

Dans le bilan prudentiel, les placements sont évalués à leur juste valeur selon le modèle d'IAS 39. La juste valeur, appelée communément valeur de réalisation, est calculée dans le cadre du processus de clôture S1.

Il peut s'agir :

- D'une valeur de marché (actions cotées, obligations, OPCVM) ;
- D'une valorisation externe (FCPR, SCI/SCPI, actions non cotées).

D.1.2. Placements au 31/12/2017

Placements	31/12/2017			31/12/2018		
	S1	S2	Dif. S2/ S1	S1	S2	Dif. S2/ S1
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1,2	5,1	3,9	1,2	5,2	4,0
Détention dans les entreprises liées y compris participations	3,8	15,2	11,3	3,8	16,0	12,2
Actions	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1
Obligations souveraines	2 373,3	3 121,4	748,2	2 392,3	3 138,8	746,5
Obligations d'entreprises	3 209,7	3 587,7	378,0	3 251,3	3 524,9	273,6
Titres structurés	104,3	116,8	12,4	87,6	97,1	9,6
Fonds d'investissement	1 238,1	1 417,4	179,4	1 428,0	1 530,4	102,4
Actifs des contrats en UC	35,5	35,5	0,0	34,7	34,7	0,0
Prêts et avance sur police	11,6	11,6	0,0	1,3	1,3	0,0
Créances pour dépôts espèces auprès des cédantes	570,0	570,0	0,0	530,4	530,4	0,0
Total	7 547,6	8 880,9	1 333,2	7 730,7	8 879,1	1 148,4

La différence entre la valorisation des placements en norme S2 par rapport aux comptes sociaux de MUTEX représente un gain de 1 148,4 M€.

Même si les actifs, en valeur S2, restent stables entre 2017 et 2018, on constate que le gain latent a diminué de 185 M€ par rapport à 2017 (1 148,4 M€ contre 1 333,2 M€ en 2017). Cette baisse est notamment liée :

- Aux obligations d'entreprises dont la valeur S1 augmente de 41,6 M€ alors que la richesse latente diminue de 104,4 M€ ;
- Aux OPCVM dont la poche en valeur S1 augmente de 190 M€ alors que la plus-value latente baisse de 77 M€, et principalement les OPCVM Actions dont le gain latent est divisé par deux.

D.1.3. Modélisation des actifs

Les actifs ont été modélisés en date du 31/12/2018 à l'exception des actifs financiers en regard du portefeuille d'épargne-retraite en unité de compte (environ 35 M€).

Approche en transparence

Pour les OPCVM « cotés », 80% du portefeuille a été décomposé en ligne à ligne d'actifs élémentaires. L'effort de transparisation a été réalisé jusqu'à un niveau de détention 3 pour les fonds de fonds. Les autres OPCVM ont bénéficié d'une macro-transparisation encore appelée approche par agrégat (data groupings) consistant à définir des poches d'allocation par macro classe de risque (risque actions, risque de taux, risque de spread, etc...).

Parmi les OPCVM « non cotés », 25% ont été transparisés.

Au total, le taux de transparisation en ligne à ligne atteint 61% de la poche OPCVM au 31/12/2018.

Les OPCVM traités par agrégat représentent 6,9% des actifs totaux, soit un pourcentage bien inférieur à la limite autorisée de 20% des actifs totaux.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1. Généralités

D.2.1.1. Engagements techniques au 31/12/2017

Au 31/12/2018, le niveau des provisions techniques dans les comptes sociaux (vision S1) atteint 7 472,1 M€.

Avant application de la mesure transitoire portant sur les provisions du bilan, les provisions techniques S2 s'élèvent à 7 793,7 M€ sans marge de risque et 8 157,7 M€ après marge de risque.

Après application de la mesure transitoire, le niveau des engagements S2 (y compris marge de risque) est de 7 683,3 M€.

Lob	Engagements Techniques	31/12/2017			31/12/2018		
		S1	S2 Avant transitoire	S2 Après transitoire	S1	S2 Avant transitoire	S2 Après transitoire
1	Santé	109,8	137,6	137,6	103,4	126,5	126,5
2	IJ/Invalidité dépendance annuelle	874,7	878,0	878,0	948,9	920,5	920,5
13	Santé Acceptation	166,4	206,4	206,4	158,6	193,6	193,6
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	14,8	19,6	19,6	5,2	7,9	7,9
29	Dépendance viagère	433,9	433,9	433,9	454,0	456,7	456,7
30	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation	3 750,8	4 500,1	4 001,9	3 741,0	4 384,2	3 919,1
31	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	35,9	35,9	35,9	35,5	36,6	36,6
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	480,9	423,4	423,4	505,1	399,8	399,8
33	REA/Invalidité dépendance annuelle	968,4	1 030,6	1 030,6	1 000,8	1 078,0	1 078,0
35	Rente Invalidité Acceptation	25,6	27,4	27,4	30,5	32,8	32,8
36	Acceptation Vie	466,6	537,7	524,7	489,3	520,9	511,4
TOTAL		7 327,7	8 230,6	7 719,3	7 472,1	8 157,7	7 683,0

D.2.1.1. Périmètre de modélisation

Le taux de modélisation est de 94.6% des provisions techniques en date du 31/12/2018. Le périmètre non modélisé est majoritairement composé de contrats dépendance fortement réassurés (taux de cession compris entre 80% et 85%) par des réassureurs disposant d'une bonne qualité de notation, ainsi que de contrats en unités de compte pour lesquels le risque d'évaluation des actifs est supporté par les assurés (MUTEX garantit uniquement la garantie « plancher » en cas de décès). Pour l'ensemble des contrats non modélisés, il est supposé que les provisions économiques dites « Best Estimate » sont égales aux provisions des comptes sociaux.

D.2.2. Principe de valorisation des provisions « Best Estimate»

D.2.2.1. Best Estimate déterministe

Le « Best Estimate » prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie (entrants et sortants) nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de ces engagements. Les flux de trésorerie projetés comprennent ainsi notamment :

- Les paiements aux bénéficiaires (intégrant la politique de taux servis sur l'Epargne/Retraite et la revalorisation des garanties de prévoyance) ;
- Les frais correspondants au règlement des prestations et à l'administration des contrats (les frais directs ainsi que les frais faisant l'objet d'une allocation doivent être retenus, cf. ci-après) ;
- Les commissions de gestion/commercialisation ;
- Les commissions de réassurance ;
- Les primes.

D.2.2.2. Valorisation des coûts d'option

Le calcul des provisions « Best Estimate » tient compte de la valeur des options et garanties financières. Le périmètre d'évaluation des coûts d'options intègre les options liées à la présence de Taux Minimum Garanti (TMG) et de clauses de participation aux bénéfices ainsi que de rachats dynamiques. La prise en compte de la valeur temps des options financières (TVFOG) est effectuée via des calculs stochastiques.

Plus précisément, la valeur temps des options et garanties financières correspond à l'écart entre :

- Les provisions « Best Estimate » déterministes calculées sur 40 ans et dans un environnement financier prospectif extrapolé de la courbe des taux sans risque ;
- Et la moyenne des provisions « Best Estimate » calculées sur les 1 000 scénarios financiers stochastiques.

D.2.3. Evaluation

D.2.3.1. Périmètre Macro lob Life UC

Lob	BE	31/12/2017			31/12/2018		
		S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT	S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT
32	Décès toutes causes	343,0	278,2	81,1%	360,9	257,9	71,5%
36	Décès toutes causes	16,0	16,6	103,3%	12,5	12,9	103,3%
	Total Décès toutes causes	359,0	294,8	82,1%	373,5	270,8	72,5%
30	Epargne Retraite	3 489,6	3 627,2	103,9%	3 469,8	3 567,5	102,8%
31	Epargne Retraite	35,9	35,9	100,0%	35,5	35,5	100,0%
36	Epargne Retraite	427,0	484,9	113,6%	451,1	457,5	101,4%
	Total Epargne Retraite	3 952,5	4 148,0	104,9%	3 956,4	4 060,6	102,6%
30	PPA	261,2	258,1	98,8%	271,1	239,6	88,4%
32	PPA	1,1	1,1	95,4%	1,2	0,1	5,0%
36	PPA	0,0	0,0	189,6%	0,0	0,0	96,2%
	Total PPA	262,3	259,2	98,8%	272,3	239,7	88,0%
32	Rente conjoint	92,8	95,4	102,8%	98,4	96,6	98,1%
36	Rente conjoint	3,0	2,2	75,7%	2,7	2,7	101,7%
	Total Rente conjoint	95,8	97,6	101,9%	101,1	99,3	98,2%
32	Rente éducation	44,0	37,5	85,3%	44,6	33,8	75,9%
36	Rente éducation	20,6	19,9	96,8%	23,0	23,0	100,0%
	Total Rente éducation	64,5	57,4	88,9%	67,6	56,8	84,1%
	TOTAL LIFE	4 734,1	4 857,0	102,6%	4 770,9	4 727,2	99,1%

Mesures transitoires

Les mesures transitoires utilisées dans les calculs S2 sur la macro lob Vie et UC au 31/12/2018 sont les suivantes :

- La correction pour volatilité (impact estimé à 94M€) ;
- La transitoire provision sur le périmètre Epargne (impact estimé à 475 M€).

Analyse du passage de S1 à S2

L'analyse du tableau ci-dessus met en exergue 2 segments d'activité présentant 2 profils d'écart entre les provisions économiques et les provisions comptables distincts :

- Segment Epargne/Retraite/PPA

Ce segment d'activité présente un niveau de provisions économiques supérieures aux provisions comptables S1, s'expliquant par les effets suivants :

- ✓ L'actualisation des prestations futures à des taux inférieurs aux taux techniques utilisés dans l'évaluation des provisions comptables (en particulier sur le portefeuille Epargne) augmentant d'environ 5% les provisions techniques ;
- ✓ La participation aux bénéfices futurs au-delà des taux minimums garantis augmentant d'environ 5% les provisions techniques ;
- ✓ Le coût des options et garanties financières augmentant d'environ 5% les provisions techniques ;
- ✓ La transitoire provision sur le périmètre Epargne venant limiter les effets ci-dessus de l'ordre de 11%.

- Segment Prévoyance Vie

Il présente un niveau de provisions économiques inférieures aux provisions comptables s'expliquant par une sinistralité d'expérience bénéficiant à l'évaluation des provisions en univers Solvabilité 2.

Analyse du passage des provisions BE de N-1 à N :

- Segment Epargne/Retraite/PPA

La diminution du « Best Estimate » s'explique principalement par

- ✓ L'augmentation des taux d'actualisation entre N-1 et N expliquant une diminution de 1%
- ✓ Effet passif : mise à jour des données expliquant une diminution de 0.5%
- ✓ L'intégration de la dépendance dans le modèle actif/passif changeant la répartition des produits financier par type de produit, par conséquent diminue les taux de rendements financiers futurs alloué à l'épargne retraite expliquant une diminution de l'ordre de 1,4%

- Segment Prévoyance Vie

La diminution du « Best Estimate » pour la garantie décès s'explique principalement par le « Best Estimate » de primes du maintien des garanties décès des assurés en arrêt de travail, pour lequel la charge est écoulee avec les tables d'expérience mentionnées ci-dessus.

D.2.3.2. Périmètre Macro Santé SLT et non SLT :

Lob	BE	31/12/2017			31/12/2018		
		S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT	S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT
2	Complément Retraite	10,1	10,1	100,0%	9,4	9,4	100,0%
33	Complément Retraite	11,2	10,7	96,4%	11,1	10,7	96,4%
	Total Complément Retraite	21,3	20,9	98,1%	20,5	20,1	98,0%
14	Décès accidentel	0,5	0,6	128,7%	0,1	0,1	100,1%
2	Décès accidentel	6,9	-1,2	-17,9%	8,4	-0,1	-0,9%
	Total Décès accidentel	7,4	-0,6	-8,7%	8,5	0,0	0,3%
2	Dépendance	0,0	0,0		14,4	20,0	138,7%
29	Dépendance	433,9	433,9	100,0%	454,0	449,5	99,0%
33	Dépendance	58,1	58,1	100,0%	52,2	57,5	110,1%
	Total Dépendance	492,1	492,1	100,0%	520,6	527,0	101,2%
2	Exonération	9,1	8,8	97,1%	8,9	8,6	97,1%
	Total Exonération	9,1	8,8	97,1%	8,9	8,6	97,1%
14	Arrêt de travail	14,3	16,3	114,1%	5,1	6,6	131,4%
2	Arrêt de travail	848,5	742,7	87,5%	907,7	755,0	83,2%
33	Arrêt de travail	899,1	939,6	104,5%	937,4	982,8	104,8%
35	Arrêt de travail	25,6	26,7	104,5%	30,5	32,0	104,7%
	Total Arrêt de travail	1 787,5	1 725,4	96,5%	1 880,7	1 776,5	94,5%
1	Maladie	109,8	118,6	108,0%	103,4	107,9	104,4%
13	Maladie	166,4	177,9	107,0%	158,6	165,2	104,2%
	Total Maladie	276,1	296,6	107,4%	262,0	273,1	104,3%
	TOTAL HNSLT	1 165,6	1 073,9	92,1%	1 215,9	1 072,8	88,2%
	TOTAL HSLT	1 427,9	1 469,1	102,9%	1 485,3	1 532,5	103,2%

Mesures transitoires

La mesure transitoire utilisée dans les calculs S2 santé similaire ou non à la vie au 31/12/2018 est uniquement la correction pour volatilité (2,3 M€).

Analyse du passage de S1 à S2

En Arrêt de travail, l'écart entre les provisions techniques S1 et S2 s'explique par des effets négatifs :

- Projection de frais en norme S2 supérieurs aux chargements inclus dans les provisions techniques S1 augmentant d'environ 3% les provisions techniques ;

Compensé en partie par des effets positifs :

- Prise en compte du BE de primes pour lequel sur ces garanties le cumul des marges technique et de gestion est positif diminuant d'environ 1% les provisions techniques.
- Dégagement dans les projections S2 des marges techniques incluses dans les provisions sociales diminuant d'environ 6% les provisions techniques ;
- Passage du taux technique réglementaire, à la courbe des taux EIOPA (taux EIOPA actuariellement plus élevé sur l'invalidité en cours et en attente que le taux réglementaire 2017 : 0,5%) diminuant d'environ 2% les provisions techniques.

En Santé, l'augmentation des provisions techniques liée au passage en norme S2 s'explique par:

- La projection de frais en norme S2 augmentant d'environ 3% les provisions techniques ;
- Prise en compte du BE de primes pour lequel sur ces garanties le cumul des marges technique et de gestion est négatif augmentant d'environ 1% les provisions techniques.

En Dépendance, l'augmentation des provisions techniques liée au passage en norme S2 s'explique par :

- L'actualisation des prestations futures à des taux supérieur aux taux techniques utilisés dans l'évaluation des provisions comptables diminuant d'environ 12% les provisions techniques ;
- Projection de frais en norme S2 supérieurs aux chargements inclus dans les provisions techniques S1 augmentant d'environ 15% les provisions techniques.

Les garanties Exonération et complément retraite font parties du périmètre non modélisé pour lequel, les provisions techniques S1 sont conservées en norme S2.

Analyse du passage des provisions BE de N-1 à N :

En Arrêt de travail, l'évolution du « Best Estimate » s'explique par :

- L'augmentation des provisions techniques S1 augmentant d'environ 5% les provisions techniques S2 ;
- Le changement de modèle diminuant d'environ 2% les provisions techniques S2 (impact de la projection des incapables avec les nouvelles tables du BCAC).

En Santé, l'évolution du « Best Estimate » s'explique par :

- La diminution des provisions technique S1 diminuant d'environ 5% les provisions techniques S2 ;

- La diminution des taux de frais diminuant d'environ 4% les provisions techniques S2 liée au transfert de l'interlocution commerciale et à la resouscription des contrats santé.

D.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Le tableau ci-dessous synthétise les différences entre les méthodes de valorisation des normes comptables françaises et les méthodes de valorisation de Solvabilité 2 pour les principaux éléments de l'actif et du passif (autres que les placements et les provisions techniques décrits en D.1 et D.2).

Thème	Principes Bilan statutaire	Principes Bilan prudentiel	Application Mutex Solvabilité 2
Incorporels	Comptabilisation au coût d'acquisition + amortissement	Non reconnu	Valorisé à zéro
Créances	Comptabilisation du nominal + dépréciations	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Impôt Différés	Non comptabilisé	Comptabilisé selon les principes d'IAS 12	Non comptabilisé dans le cas d'un IDA en situation nette et comptabilisé dans le cas d'un IDP en situation nette
Capitaux Propres		Absent du Bilan S2	Réserve de réconciliation
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	Comptabilisation du nominal	JV selon les principes IAS39	Modélisées pour la garantie Dépendance Valeur bilan statutaire pour les autres garanties
Dettes et Trésorerie	Comptabilisation du nominal	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Dettes subordonnés	Comptabilisation du nominal	JV hors effet du risque de crédit propre	Valorisation interne des TS Le niveau de spread servant à l'évaluation est figé au niveau de spread à l'émission des titres

D.3.1. Valorisation des impôts différés

On constate des impôts différés sur :

- Les différences entre la valeur S2 d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale ;
- Les décalages temporaires entre le résultat S2 et le résultat fiscal ;
- Les déficits fiscaux reportables.

Au 31/12/2018, MUTEX présente une position d'impôts différés négative qualifiée de «passif net». Cette position nette est la résultante du solde entre les impôts différés actif - IDA (146,4 M€) et les impôts différés passif - IDP (306,2 M€) calculés poste par poste dans le bilan prudentiel (Cf. état S.02.01.02).

Cet impôt différé passif net de 159,8 M€ résulte principalement de la mise en œuvre de la mesure transitoire sur les provisions techniques Epargne qui fait baisser l'impôt différé actif de 122,6 M€. Sans cette mesure transitoire provision, l'impôt différé passif net de MUTEX aurait été de 37,2 M€.

D.3.2. Dettes pour dépôts espèces

Les dettes pour dépôts espèces s'élèvent à 191,5 M€ au 31/12/2018 pour une valeur S1 de 311,1 M€. L'écart entre ces deux normes provient de l'entrée de la dépendance dans le périmètre modélisé en 2018 qui a engendré la modélisation de dépôts espèces pour 119,6 M€ (inclus dans les BE cédés).

D.3.3. Valorisation des dettes subordonnées

La méthodologie retenue pour la valorisation du TSDI de 1,3 M€ détenu par MUTEX est la suivante :

- Définition de la maturité de remboursement des titres subordonnés : maturité de remboursement fixée à 2025 pour le TSDI (maturité correspondant à la fin de la période relative aux mesures transitoires) ;
- Calcul du spread implicite en date d'émission de l'instrument ;
- Calcul de la valeur de marché au 31/12/2018 par actualisation des flux futurs probables à la courbe des taux sans risque (hors correction pour volatilité) rehaussée du spread implicite préalablement évalué.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1. Actif net au 31/12/2018

L'actif net correspond à la différence entre la valeur des actifs et la valeur des passifs évaluée conformément aux méthodes exposées au chapitre D. De manière analytique, l'actif net se décompose comme suit :

Actif net Solvabilité 2	31/12/2017	31/12/2018
Capital social	37,3	37,3
Primes liées au capital social	269,4	269,4
Réserve de réconciliation	1 168,7	1 183,2
Total	1 475,4	1 489,9

L'actif net est composé à 21% par les fonds propres sociaux (capital social et primes d'émission) et pour près de 79% par les éléments constitutifs de la réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation se décompose de la façon suivante :

Réserve de réconciliation	31/12/2017	31/12/2018
Annulation des actifs incorporels	-1,1	-3,3
Report à nouveau	15,2	32,8
Résultat	26,3	33,0
Coût évaluation de la dette subordonnée	0,0	0,0
Coût évaluation de la dette pour dépôts	0,0	119,6
IDP nets	-225,4	-159,8
Richesse actifs de placement	1 333,2	1 148,4
Réserve de capitalisation	420,7	419,4
BE-PT cédées	-8,6	-196,0
PT-BE brutes	-391,7	-210,9
Total	1 168,7	1 183,2

L'impact de la mise en œuvre de la mesure transitoire provisions sur le périmètre Epargne représente une amélioration de la réserve de réconciliation de 352,1 M€ qui se décompose comme suit :

- +474,7 M€ de « Best Estimate » bruts (pas d'effet réassurance sur ce périmètre) ;
- -122,6 M€ d'impôts différés actif.

En dehors des effets de cette mesure transitoire, la réserve de réconciliation est composée à 36% de la réserve de capitalisation et l'autre part de cette réserve provient des différences de valorisation S1/S2 (60%).

L'augmentation de 14,5 M€ de la réserve de réconciliation s'explique par des effets compensatoires :

- Une baisse de la richesse latente des actifs de près de 184,9 M€ ;
- Une diminution de l'écart entre la valorisation des provisions techniques S1 et la valorisation des provisions techniques S2 de 180,8 M€ ;
- Une diminution des BE cédées de 119,6 M€ compensée par les dettes pour dépôts espèce pour le même montant sur le périmètre dépendance.

E.1.2. Fonds propres éligibles au 31/12/2018

Le montant des fonds propres éligibles au 31/12/2018 s'élève à 1 491,2 M€ répartis à hauteur de 1 489,9 M€ en Tier 1 et 1,3 M€ (dettes subordonnées) en Tier 1 restreint. Le poids marginal du Tier 1 restreint dans les fonds propres ne déclenche aucun seuil d'écrêtements de telle sorte que les fonds propres éligibles à la couverture de la charge en capital sont égaux au fonds propres disponibles.

Fonds propres Elligibles	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3	Total
Fonds Propres de Base	1 489,9	1,3	0,0	0,0	1 491,2
Capital Social	37,3	0	0	0	37,3
Primes liées au capital social	269,4	0	0	0	269,4
Réserve de réconciliation	1 183,2	0	0	0	1 183,2
Dettes subordonnée	0	1,3	0	0	1,3
Fonds Propres Auxiliaires	0	0	0	0	0
Fonds propres disponibles	1 489,9	1,3	0,0	0,0	1 491,2
Ecretements	0	0	0	0	0
Fonds propres éligibles	1 489,9	1,3	0,0	0,0	1 491,2

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1. Méthodologie d'évaluation des SCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) est calculé selon la formule standard. Au 31/12/2018 il représente 805,2 M€ contre 739,9 M€ au 31/12/2017.

Les SCR calculés par module de risque sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

SCR	31/12/2017		31/12/2018	
	Avant absorption	Après absorption	Avant absorption	Après absorption
Risque de Marché	644,9	391,9	637,8	431,6
Risque de défaut de contreparties	57,7	57,7	58,4	58,4
Risque de souscription vie	248,5	136,8	319,7	159,4
Risque de souscription Santé	429,2	429,1	443,4	444,4
Risque de souscription Non-vie				
Risque sur les incorporels	0,0	0,0	0,0	0,0

Avant absorption par les provisions techniques, le risque de marché est le module de risque le plus élevé (44%) suivi du risque de souscription Santé (30%).

Après absorption par les provisions techniques, le risque de souscription Santé devient prépondérant (41%) tandis que le risque de marché, bien absorbé par le mécanisme de participations aux bénéficiaires, recule à 39%.

E.2.2. Risque de marché

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de marché est effectuée à l'aide de la formule standard.

E.2.2.1. SCR Action

En M€	31/12/2017			31/12/2018		
	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque Actions	265,4	130,3	50,9%	248,6	134,4	45,9%
Type 1	233,2	111,8	52,1%	207,3	107,6	48,1%
Type 2	41,0	23,4	42,9%	51,8	33,2	35,9%
Type 3						

La baisse importante de l'ajustement symétrique (-8.24%) explique la baisse du SCR action avant absorption entre 2017 et 2018.

Le capital requis relatif au risque actions avant absorption par les provisions techniques est de 249 M€. Sans atténuation du choc par la mesure transitoire Actions, ce dernier s'élèverait à 261 M€.

E.2.2.2. SCR Taux

En M€	31/12/2017			31/12/2018		
	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque de taux d'intérêt	53,0	53,0	0,0%	11,1	11,1	0,0%
Hausse	53,0	53,0	0,0%	11,1	11,1	0,0%
Baisse	68,2	0,0	100,0%	26,6	0,0	100,0%

Comme au 31/12/2017, le SCR de taux reste porté par le risque de hausse des taux et est en baisse de 42 M€.

L'adossement actif-passif en termes de sensibilité étant bien optimisé, le SCR de taux qui en découle est relativement faible.

E.2.2.3. SCR de Spread

En M€	31/12/2017			31/12/2018		
	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque de spread	352,8	228,2	35,3%	354,9	254,6	28,3%

Le risque de marché est essentiellement porté par le SCR de spread (46% avant absorption par les provisions techniques et avant diversification au sein du module de risque de marché), le portefeuille obligataire étant composé à 49% d'obligations corporate.

La politique d'investissement de MUTEX prévoit une diversification des investissements en obligations d'entreprises en matière d'exposition (en pourcentage de la valeur de marché) par maturité et notation, traduite opérationnellement par la formalisation de mandats de gestion.

E.2.3. Risque de contrepartie

La charge en capital résultant de l'évaluation des risques de contrepartie porte sur les typologies d'exposition suivantes :

Risques de Type 1 : Les expositions au risque de type 1 ont été ventilées nominativement par contreparties et sont générées par :

- Les créances vis à vis de contreparties bancaires ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance en cession et en acceptation ;
- Les provisions techniques S2 cédées nettes de la valeur prudente des collatéraux, pour les expositions aux défauts des réassureurs.

Risques de Type 2 : Ces expositions correspondent aux risques générés par divers créances assurés/intermédiaires pour lesquelles les contreparties sont considérées comme non identifiables et diversifiables. Ces créances sont constituées pour l'essentiel des créances nées d'opérations directes, de créances fournisseurs et de créances vis-à-vis d'organismes publics.

En M€	31/12/2017	31/12/2018
Risque de contrepartie	57,7	58,4
Type 1	8,3	6,7
Type 2	51,2	53,2

E.2.4. Risque de souscription

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de souscription vie (LIFE) et santé similaire à la vie (HSLT) est effectuée par approche simulatoire à partir des chocs des spécifications techniques. Seul le risque catastrophe vie a été évalué par formule fermée sur la base des simplifications prévues par les spécifications techniques du 30/04/2014 (SCR.7.82. et SCR.7.83.). Le risque de souscription santé non similaire à la vie (NSLT) est calculé par approche de type formule fermée.

Aucun paramètre spécifique (USP) à l'entité MUTEX n'a été utilisé dans le calibrage des chocs de souscription.

En M€	31/12/2017	31/12/2018
Risque de souscription vie	136,8	159,4
Risque de souscription Santé	429,1	444,4
Santé SLT - risque de souscription	92,9	87,9
Santé Non-SLT	366,0	384,8
Santé CAT	29,1	29,8

L'augmentation du SCR de Santé non-SLT par rapport à 2017 s'explique par le passage d'un volume de primes basé sur une durée de 12 mois à un volume de primes basé sur une durée de 14 mois.

Il est à noter que la méthodologie de sélection des têtes a été mise à jour cette année pour le périmètre Epargne/Retraite/ Prévoyance Pluri Annuelle (PPA). En effet, la sélection qui était effectuée en amont hors modèle est désormais réalisée automatiquement par notre modèle ALM. Ce changement induit une augmentation du risque de souscription Vie.

Par ailleurs, l'implémentation du calcul du sous-module de risque d'invalidité/morbidité dans notre outil de modélisation ALM explique également une partie de l'augmentation du risque de souscription Vie.

E.2.5. Capacité d'absorption

E.2.5.1. Mesure de la capacité d'absorption

Les SCR ont été calculés bruts et nets d'absorption par la participation aux bénéficiaires. Il a été vérifié que la capacité d'absorption des chocs par la participation aux bénéficiaires (mesurée comme la différence entre le SCR brut et net de participation aux bénéficiaires) n'excédait pas la valorisation de la participation discrétionnaire (appelé Future Discretionary Benefits ou FDB).

Cette dernière a été calculée comme la différence entre le « Best Estimate » net de réassurance et le « Best Estimate Garanti » net de réassurance. Son montant s'élève à 520,6 M€ au 31/12/2018 :

en M€	31/12/2018
Best Estimate liabiliiies (net de réassurance)	7 092,4
Best Estimate garanti (net de réassurance)	6 571,8
FDB	520,6

La diminution de la richesse latente du portefeuille d'actifs explique la baisse du niveau de FDB entre 2017 et 2018.

Aucune capacité d'absorption n'a été prise en compte pour le risque de concentration.

L'absorption du BSCR est de 24,4% en 2018, contre 26,4% en 2017, et est principalement portée par l'absorption du risque de marché :

en M€	31/12/2017	31/12/2018	Evolution
Absorption par les provisions techniques	261,2	251,5	-3,71%

Le profil de MUTEX (l'Epargne/Retraite représente plus de 55% des provisions techniques) permet d'absorber une partie importante des différents chocs grâce au mécanisme de participation aux bénéfices.

E.2.5.2. Ajustement par l'impôt du BSCR

Avant prise en compte des impôts différés, le SCR s'établit à 842,4 M€.

Avant application de la mesure transitoire sur les provisions techniques Epargne, MUTEX est en situation d'impôts différés de passif nets à hauteur de 37,1 M€, contre 49,4 M€ en 2017.

Ce montant permet d'absorber une partie du SCR qui s'établit, in fine, à 805.2 M€ (les impôts différés permettant de diminuer le SCR sont les impôts différés hors mesure transitoire sur les provisions techniques, celle-ci ne s'appliquant qu'aux éléments du bilan prudentiel).

E.2.6. Impact de la correction pour volatilité sur les indicateurs de solvabilité

L'impact de la correction pour volatilité sur les indicateurs de solvabilité est synthétisé dans le tableau suivant :

en M€	Sans VA	Avec VA	Impact
Capital de solvabilité requis	847,4	805,2	-42,2
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 067,6	1 139,2	71,6
Taux de couverture S2	125,99%	141,47%	15,48%

E.2.7. Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) a été évalué en conformité avec le règlement délégué. Les planchers (cf. Minimum de Capital Requis Absolu) ont été appliqués séparément en Vie et en Non Vie conformément aux articles MCR.16 et MCR.21.

Le MCR est de 358,9M€ en 2018, contre 332,9 M€ en 2017.

ANNEXES

BILAN PRUDENTIEL(S.02.01.02)

Actif en K€

Actifs		Valeur Solvabilité II
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	146 446
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	5 244
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	8 312 676
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5 201
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	16 045
Actions	R0100	184
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	184
Obligations	R0130	6 760 823
Obligations d'État	R0140	3 138 782
Obligations d'entreprise	R0150	3 524 897
Titres structurés	R0160	97 145
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 530 423
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	34 692
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 306
Avances sur police	R0240	1 053
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	253
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	701 234
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	166 358
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	166 358
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	534 876
Santé similaire à la vie	R0320	378 761
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	156 115
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	530 427
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	473 008
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	8 499
Autres créances (hors assurance)	R0380	43 281
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	22 066
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	10 278 879

Passif en K€

Passifs		Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	R0510	1 248 509
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 248 509
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	1 072 885
Marge de risque	R0590	175 624
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 397 873
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 567 543
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 532 531
Marge de risque	R0640	35 012
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 830 330
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	4 691 677
Marge de risque	R0680	138 653
Provisions techniques UC et indexés	R0690	36 628
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	35 487
Marge de risque	R0720	1 141
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 426
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	191 527
Passifs d'impôts différés	R0780	306 217
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	139 355
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	259 435
Autres dettes (hors assurance)	R0840	205 669
Passifs subordonnés	R0850	1 300
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 300
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	8 788 938
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 489 940

PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (S.05.01.02)

Non Vie en K€

		Ligne d'activité pour:		Total
		engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110	85 915	436 376	522 291
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	117 937	984	118 920
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140	52 254	82 799	135 053
Net	R0200	151 598	354 561	506 159
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210	85 915	435 775	521 690
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	117 937	984	118 920
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240	52 254	82 799	135 053
Net	R0300	151 598	353 960	505 558
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310	73 241	222 848	296 088
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	108 368	-3 151	105 217
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	42 704	43 684	86 388
Net	R0400	138 904	176 012	314 917
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410	2 317	35 224	37 540
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-1 975	243	-1 732
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440	1 837	12 246	14 083
Net	R0500	-1 495	23 221	21 726
Dépenses engagées	R0550	19 684	59 161	78 845
Autres dépenses	R1200			10 326
Total des dépenses	R1300			89 171

Vie en K€

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410	43 397	107 056	2 344	185 129	1 348	656	46 416	386 345
Part des réassureurs	R1420	33 570	1 600	0	47 419	3 945	0	0	86 534
Net	R1500	9 827	105 455	2 344	137 710	-2 597	656	46 416	299 811
Primes acquises									
Brut	R1510	43 756	107 056	2 344	185 129	1 348	656	46 416	386 704
Part des réassureurs	R1520	33 570	1 600	0	47 419	3 945	0	0	86 534
Net	R1600	10 186	105 455	2 344	137 710	-2 597	656	46 416	300 170
Charge des sinistres									
Brut	R1610	18 927	219 893	896	169 006	138 323	3 843	21 090	571 978
Part des réassureurs	R1620	20 187	2 694	0	64 349	-10 496	0	0	76 734
Net	R1700	-1 260	217 199	896	104 657	148 819	3 843	21 090	495 244
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	20 020	-36 465	3 114	-22 882	10 278	736	27 473	2 274
Part des réassureurs	R1720	10 209	-700	0	-8 182	26 802	0	0	28 129
Net	R1800	9 810	-35 765	3 114	-14 700	-16 524	736	27 473	-25 855
Dépenses engagées	R1900	2 998	38 772	962	30 133	16 326	47	667	89 905
Autres dépenses	R2500								-12 843
Total des dépenses	R2600								77 062

PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (S.12.01.02)

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)							
		C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080				C0090	C0100				C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout																						
R0010																						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																						
Meilleure estimation																						
Meilleure estimation brute	4 258 571	35 487	0	388 272	58	0	505 848	5 188 236	449 529	0	1 051 032	31 971	1 532 531									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	19 800	0	0	136 315	0	0	0	156 115	219 472	0	159 289	0	378 761									
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	4 238 771	35 487	0	251 957	58	0	505 848	5 032 121	230 057	0	891 743	31 971	1 153 770									
Marge de risque	125 853	1 141		11 476			14 949	153 420	18 473		16 335	204	35 012									
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																						
Provisions techniques calculées comme un tout																						
Meilleure estimation	-451 522	0	0,0	0	0	0	-9 550	-461 072	0	0	0	0	0	0								
Marge de risque	-13 344	0	0	0	0	0	-282	-13 626	0	0	0	0	0	0								
Provisions techniques - Total	3 919 558	36 628	0	399 807	0	0	510 965	4 866 958	468 002	0	1 067 366	32 175	1 567 543									

PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE (S.17.01.02)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut	R0060	2 690	-25 486	-22 796
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-980	-11 403	-12 383
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	3 670	-14 083	-10 413
Provisions pour sinistres				
Brut	R0160	270 453	825 227	1 095 680
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	76 301	102 440	178 741
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	194 153	722 787	916 939
Total meilleure estimation - brut	R0260	273 143	799 741	1 072 885
Total meilleure estimation - net	R0270	197 823	708 704	906 527
Marge de risque	R0280	11 058	164 566	175 624
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			
Meilleure estimation	R0300			
Marge de risque	R0310			
Provisions techniques - Total				
Provisions techniques - Total	R0320	284 201	964 308	1 248 509
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	75 321	91 037	166 358
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	208 880	873 270	1 082 151

SINISTRES EN NON VIE (S.19.01.21)

Année d'accident / année de souscription	Z0021		Z0030		Z0040	
	Accident year [AY]		Monnaie		Conversions monétaires	
				EUR		1

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Antérieur	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
R0100											86
R0160	37 543	50 909	17 482	6 432	2 093	-1 378	109	-674	145	-29	
R0170	38 517	48 977	17 939	5 452	2 561	670	385	1 167	38		
R0180	39 472	52 100	18 044	9 655	2 086	-411	26	-12			
R0190	45 021	60 723	55 206	7 053	2 423	432	66				
R0200	47 310	127 691	45 191	8 092	1 211	414					
R0210	99 603	322 907	31 581	97 292	1 271						
R0220	269 627	163 374	40 375	6 726							
R0230	278 148	153 239	57 211								
R0240	25 046	233 858									
R0250	60 988										
N											

	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Pour l'année en cours	C0170										
R0100		86									
R0160		-29									
R0170		38									
R0180		-12									
R0190		66									
R0200		414									
R0210		1 271									
R0220		6 726									
R0230		57 211									
R0240		233 858									
R0250		60 988									
R0260		360 617									
Total											

	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Somme des années (cumulés)	C0180										
R0100		345 910									
R0160		112 630									
R0170		115 705									
R0180		120 960									
R0190		170 924									
R0200		229 909									
R0210		552 654									
R0220		480 103									
R0230		488 597									
R0240		258 905									
R0250		60 988									
R0260		2 937 285									
Total											

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Antérieur	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
R0100											0
R0160	0	0	0	0	0	0	6 791	3 849	2 783	0	
R0170	0	0	0	0	0	9 847	11 920	3 206	0		
R0180	0	0	0	0	17 048	14 222	6 319	191			
R0190	0	0	0	42 866	27 626	16 899	191				
R0200	0	0	95 418	46 150	18 804	825					
R0210	0	190 712	106 821	46 143	797						
R0220	405 096	191 547	114 727	3 057							
R0230	401 275	233 667	150 848								
R0240	480 970	272 775									
R0250	508 991										
N											

	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Fin d'année (données actualisées)	C0360										
R0100		0									
R0160		0									
R0170		0									
R0180		181									
R0190		181									
R0200		792									
R0210		763									
R0220		3 026									
R0230		140 524									
R0240		257 675									
R0250		489 153									
R0260		892 294									
Total											

IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.21)

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 683 010	474 698	0	96 500	0
Fonds propres de base	R0020	1 491 240	-352 084	0	-71 574	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 491 240	-352 084	0	-71 574	0
Capital de solvabilité requis	R0090	805 216	0	0	42 168	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 491 240	-352 084	0	-71 574	0
Minimum de capital requis	R0110	361 209	0	0	4 677	0

FONDS PROPRES (S.23.01.01)

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	37 302	37 302			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	269 437	269 437			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	1 183 201	1 183 201			
Passifs subordonnés	R0140	1 300		1 300		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 491 240	1 489 940	1 300	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 491 240	1 489 940	1 300	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 491 240	1 489 940	1 300	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 491 240	1 489 940	1 300	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 491 240	1 489 940	1 300	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	805 216				
Minimum de capital requis	R0600	361 209				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	185,2%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	412,8%				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 489 940				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	306 740				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Réserve de réconciliation	R0760	1 183 201				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	48 221				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	56 485				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	104 706				

CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS - FORMULE STANDARD (S.25.01.21)

		Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0040	C0050
Risque de marché	R0010	637 834	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	58 405	
Risque de souscription en vie	R0030	319 696	
Risque de souscription en santé	R0040	443 358	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	
Diversification	R0060	-427 718	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 031 574	

Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	62 270
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-251 472
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-37 156
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	805 216
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	805 216
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	805 216
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01.)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(NL,NL) C0010	Résultat MCR _(NL,NL) C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	143 019	
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	197 823	173 105
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	708 704	385 234
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(L,NL) C0070	Résultat MCR _(L,L) C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	18 727	199 463
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations garanties	R0210		4 291 071
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations discrétionnaires futures	R0220		415 654
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		35 487
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	891 743	551 929
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		72 098 131

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	361 209
Capital de solvabilité requis	R0310	805 216
Plafond du MCR	R0320	362 347
Plancher du MCR	R0330	201 304
MCR combiné	R0340	361 209
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
Minimum de capital requis	R0400	361 209

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	161 745	199 463
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	360 567	444 649
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	162 255	200 092
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	90 142	111 162
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	161 745	199 463
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	161 745	199 463